

## **SEANCE DU 11 Septembre 2008**

**20 h 30**

**Président :** Michel PRIOLLAUD, maire

**Présents :** BACQUEY, THOMAS, CAPDEVEILLE, POURQUIER, MAYE, CHANFREAU, BOUCHET, SALVANET, LESCOUTRA, LAVIGNE, VIALARD, DAUBIGEON, MEYRE, SABOUREUX

**Absents :** BARREAU (pouvoir à MAYE)  
LAGARDERE (pouvoir à VIALARD)  
BERTHEAU (pouvoir à POURQUIER)  
JOLIBERT

**Secrétaire de séance :** Nathalie MEYRE

Le compte rendu de la séance du 10 juillet 2008 est accepté à l'unanimité par les membres présents.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **Délibération pour l'adoption des circuits de randonnées et de la convention de gestion**

Mr le maire informe le conseil municipal que l'étude préalable au plan départemental de randonnée sur le secteur du Pays Médoc confiée par le Conseil Général à l'Association Côté Sud-Ouest est aujourd'hui terminée. Il est donc nécessaire de donner un avis définitif sur le plan tel qu'il est arrêté et de mettre en place les modalités de gestion des itinéraires de randonnée avec le département de la Gironde.

En conséquence, après avoir délibéré, le conseil municipal

- Donne un avis favorable au plan de randonnée annexé à la présente délibération,
- Approuve la convention de gestion à conclure entre le département de la Gironde et la commune et autorise monsieur le Maire à la signer
- Approuve la liste des chemins ruraux inscrits au plan de randonnée et annexée à la présente délibération
- Approuve l'affectation donnée par le plan départemental de randonnée aux emprises publiques ou privées de la commune et demande à Monsieur le maire de prendre les mesures nécessaires à son respect.

Mr Claude BACQUEY s'abstient dans ce vote, car il aurait souhaité une concertation avec les propriétaires privés et le responsable de l'ACCA.

#### **Association des Communes et Collectivités Forestières Girondines**

Pour le bon fonctionnement de l'association, le conseil municipal doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant :

Le conseil municipal désigne :

Délégué titulaire : Mr Claude BACQUEY

Délégué suppléant : Mr Allain BOUCHET

#### **Reconstitution tempête – Création de fossés et de passages busés**

Dans le cadre du dossier de reconstitution tempête n°05-00232, le ministère de l'agriculture et l'Europe nous ont accordé une aide pour le reboisement en pins maritimes d'une surface de 37,45 ha. A ce jour les travaux sont terminés.

Toutefois, pour achever les travaux de reconstitution, il est envisagé la création de fossés et de passages busés pour un montant subventionnable (y compris la maîtrise d'œuvre ONF) de 6 001.44 € représentant 80% du montant prévisionnel des travaux.

Le conseil municipal donne un avis favorable pour constituer le dossier de demande de subvention et autorise Mr le maire à signer tous les documents concernés.

### **Modification de la commission d'appel d'offre**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que Mr Bernard JOLIBERT ne souhaite plus être membre titulaire de la commission d'appel d'offre ;

Le conseil municipal propose donc :

Président : Michel PRIOLLAUD, maire

Délégués titulaires : THOMAS Christian, BERTHEAU Christian, CAPDEVIELLE Alain

Délégués suppléants : CHANFREAU Marie-Hélène, SABOUREUX Hélène, JOLIBERT Bernard

### **Chemin de « Chopinot »**

L'enquête publique s'est déroulée du 19 mai au 31 mai 2008, Mr le maire donne lecture du rapport du commissaire enquêteur qui en conclusion émet un avis favorable pour la poursuite de la procédure administrative de déclassement, tout en s'assurant du respect des droits des riverains en matière d'accès, et après avoir défini les modalités d'entretien de la voie et des réseaux existants.

Considérant que

- Cette voie en impasse dessert des propriétés privées et n'est pas affectée à un usage habituel et continu du public et ne relie aucune autre voie de communication
- Cette voie paraît plutôt affectée à un usage réservé aux riverains ou aboutissants
- Cette voie devra rester accessible aux propriétaires des fonds aboutissants.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Convention entre l'Etat et la commune de LISTRAC-MEDOC pour les actes d'urbanises**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'instruction des CUa sera désormais à la charge de la commune (c'est un CU d'information, qualifié de neutre, il ne repose sur aucun projet particulier. Il permet au demandeur de connaître le statut juridique du terrain).

Pour cela il convient de signer un avenant à la convention qui lie l'Etat et la commune pour l'instruction des actes d'urbanisme relatifs à l'occupation des sols.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avenant n° 1.

### **Centre Socio-Educatif à vocation sportive et culturelle**

Monsieur le maire donne le compte rendu des diverses étapes de l'appel d'offre et communique les diverses offres suite aux dernières négociations dirigées par l'architecte à savoir :

Trois entreprises ont remis leur offre pour ces travaux

DV Construction            1 092 000.00 € (tranche ferme) - 118 249.20 € (tranche optionnelle)

Ent JUGLA                    1 002 997.26 € (tranche ferme) - 124 124.90 € (tranche optionnelle)

GT Construction            1 132 041.00 € (tranche ferme) - 66 820.00 € (tranche optionnelle)

La commission d'appel d'offre a retenu l'Entreprise JUGLA pour l'ensemble des prestations proposées et son offre la moins disante.

Après avoir délibéré le conseil municipal, accepte la décision de la commission d'appel d'offre et autorise Mr le Maire à signer le marché avec l'Entreprise JUGLA et tous les documents relatifs à ce marché.

### **Travaux du Groupe scolaire 2<sup>ème</sup> tranche**

Mr le maire remercie Christian THOMAS pour son dévouement et sa présence journalière sur le chantier pendant les mois de juillet et août.

Les travaux ont été terminés dans les temps et la rentrée scolaire a pu se dérouler dans de bonnes conditions.

Mr Thomas fait part au conseil municipal que l'entreprise a rencontré quelques problèmes lors de la démolition des plafonds et des planchers qui ont provoqué des suppléments au devis initial.

Le montant total de ces avenants est de 32 783.72 €

Le conseil municipal conscient que des travaux de rénovation sont susceptibles d'engendrer des coûts supplémentaires autorise Mr le maire à payer ces différents avenants.

### **Démission de Christophe PION**

Mr le maire donne lecture de la lettre de démission de Mr Christophe PION de son poste d'adjoint technique, il a passé un concours à la D.D.E et prend ses fonctions le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Un appel à candidature a été effectué auprès de l'ANPE de Pauillac et du Centre de Gestion pour palier à son remplacement.

### **Création de poste**

Vu l'ouverture d'une classe maternelle à la rentrée scolaire, il est nécessaire de prévoir l'affectation d'une assistante maternelle dans cette classe, aussi il convient de créer un poste d'ATSEM à compter du 01/10/2008 à temps non complet pour 30/35<sup>ème</sup>.

Il convient également de prévoir la création d'un poste d'agent de service technique à temps non complet pour palier au travail supplémentaire du aux nouvelles classes et au changement d'horaire de l'école, ce poste sera occupé par un agent contractuel.

Le conseil municipal autorise Mr le maire à prendre les arrêtés de nomination correspondants.

### **Projet de révision simplifiée du P.L.U**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-13, L.123-19 et L.300-2

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21/09/2005 ayant approuvé le plan d'occupation local d'urbanisme

Monsieur le maire présente les motifs qui justifient la mise en révision simplifiée du plan local d'urbanisme à savoir

- Reconsidérer le COS de certaines zones
- Surface minimale des terrains
- Interdire le stationnement sur les voies communales, nécessité de définir une surface de stationnement lors des constructions
- Imposer une surface végétalisée à chaque terrain
- Redéfinir la distance entre voie et bâti
- Pose de panneaux solaires sur les toitures
- Assainissement individuel : exiger une étude géologique
- Réintégration dans le PLU de certaines parcelles constructibles dans le POS
- Révision ponctuelle du zonage

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré le conseil municipal décide :

-de donner un avis favorable à la mise en révision simplifiée du PLU

-de confier à une commission municipale sous la responsabilité de Katia VIALARD les études nécessaires à la révision simplifiée du PLU

-de demander que les services de la DDE soient mis à la disposition de la commune pour assurer la conduite de la procédure de révision simplifiée

Vu le travail conséquent qui va être confié à Katia VIALARD, Mr le maire propose de lui verser l'indemnité de fonction des conseillers municipaux à savoir 6% de l'indice brut 1015 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Cette somme sera déduite de l'indemnité de Mr le Maire, donc n'aura aucune influence sur les finances communales.

Accord du conseil municipal.

### **CDC « La Médullienne »**

Mr le maire informe le conseil municipal que le rapport sur le prix et la gestion des déchets ménagers pour l'exercice 2007 est à la disposition au secrétariat de mairie pour information.

### **Convention de partenariat avec « la Poste »**

Mr le maire expose les propositions faites par le nouveau receveur de la poste de Castelnau de Médoc en ce qui concerne le « prêt à poster ». Le « prêt à poster » local a pour vocation de valoriser le patrimoine culturel, touristique ou naturel de la collectivité ainsi que son art de vivre. La poste prend à sa charge les frais des travaux d'impression qu'elle confie sous sa responsabilité à l'imprimeur de son choix.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal à l'unanimité autorise Mr le maire à signer la convention de partenariat avec la Poste pour le « prêt à poster ».

### **Courrier de la mairie de Naujac-sur-Mer concernant la clinique Mutualiste du Médoc**

Mr le maire donne lecture de la motion présentée

Le conseil municipal autorise Mr le maire à signer cette motion.

Philippe MAYE évoque la dangerosité du rond point à Donissan et propose de mettre en place un marquage au sol. Ce problème sera étudié par la commission des routes.

Sandrine DAUBIGEON demande à Mr le maire la possibilité de siéger à la commission des affaires scolaires. Accord

Jean-Michel LAVIGNE soulève le problème des nuisances des quads.

La séance est levée à 22 H 30